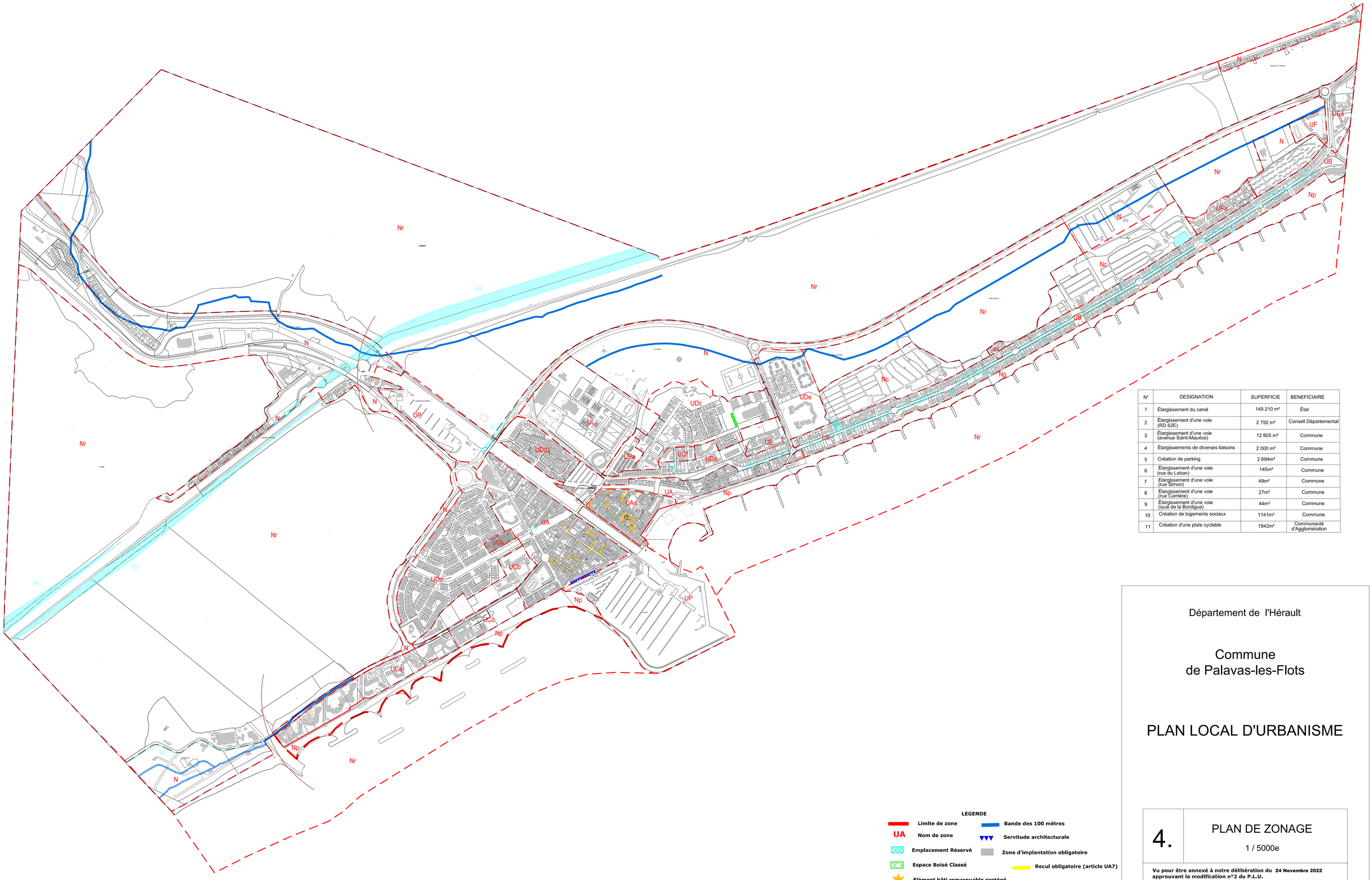

N°	DESIGNATION	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
1	Élargissement du canal	149 210 m²	État
2	Élargissement d'une voie (RD 62E)	2 792 m²	Conseil Départemental
3	Élargissement d'une voie (avenue Saint-Maurice)	12 805 m²	Commune
4	Élargissements de diverses liaisons	2 000 m²	Commune
5	Création de parking	2 694m²	Commune
6	Élargissement d'une voie (rue du Leban)	145m²	Commune
7	Elargissement d'une voie (rue Simon)	49m²	Commune
8	Élargissement d'une voie (rue Carrière)	27m²	Commune
9	Élargissement d'une voie (quai de la Bordigue)	44m²	Commune
10	Création de logements sociaux	1141m²	Commune
11	Création d'une piste cyclable	1942m²	Communauté d'Agglomération

LEGENDE

- Limite de zone
- UA Nom de zone
- Emplacement Réservé
- Espace Boisé Classé
- Elément bâti remarquable protégé
- Coupure d'urbanisation au titre de la loi Littoral
- Bande des 100 mètres
- Servitude architecturale
- Zone d'implantation obligatoire
- Recul obligatoire (article UA7)
- Implantation à l'alignement possible (article UB6)

Nord
O E
S

Département de l'Hérault

Commune
de Palavas-les-Flots

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.

PLAN DE ZONAGE

1 / 5000e

Vu pour être annexé à notre délibération du 24 Novembre 2022 approuvant la modification n°2 du P.L.U.

Le Maire, Christian JEANJEAN